

L'introduction de la Chronique royale du Cambodge du lettré Nong Mak Phoeun

Citer ce document / Cite this document :

Phoeun Mak. L'introduction de la Chronique royale du Cambodge du lettré Nong. In: Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient. Tome 67, 1980. pp. 135-145;

doi : <https://doi.org/10.3406/befeo.1980.3344>

https://www.persee.fr/doc/befeo_0336-1519_1980_num_67_1_3344

Fichier pdf généré le 08/02/2019

L'INTRODUCTION DE LA CHRONIQUE ROYALE DU CAMBODGE DU LETTRÉ NONG

PAR
MAK PHOEUN

C'est en espérant trouver des renseignements historiques sur les monuments d'Angkor que Doudart de Lagrée avait étudié les Chroniques royales du Cambodge. En même temps que la liste chronologique des rois considérée en quelque sorte comme officielle par le palais d'Oudong, il avait pu se procurer la version des Chroniques royales du Cambodge¹ dont la rédaction est attribuée au lettré Nong² et, avec le concours de quelques interprètes cambodgiens, il en avait entrepris la traduction. Par la suite, après avoir collationné le texte français de cette traduction avec la transcription en caractères latins du texte cambodgien, Francis Garnier l'avait publié en 1871-1872 dans le *Journal Asiatique*³.

Le manuscrit DL, qui avait servi de base aux travaux historiques de la mission Doudart de Lagrée, avait été recopié en 1866 par un secrétaire-interprète du roi Norodom, Col de Monteiro⁴. Ce manuscrit était transcrit en caractères latins. Cependant il ne semble pas être

(1) Ces documents font partie de la Collection des « Papiers Doudart de Lagrée » offerts à la Bibliothèque Nationale de Paris en 1877. Pour leur inventaire, voir Au Chhieng, *Catalogue du fonds khmer. Bibliothèque nationale...*, Paris, 1953, p. 1-4.

(2) Nous conviendrons d'appeler ce texte de la version des Chroniques royales du Cambodge attribuée au lettré Nong et contenu dans la Collection des « Papiers Doudart de Lagrée » le manuscrit DL.

(3) F. Garnier, « Chronique royale du Cambodge », *JA*, oct.-déc. 1871, p. 336-385 et août-sept. 1872, p. 112-144, que nous citerons ici Garnier. Cette traduction de Doudart de Lagrée a été également publiée dans A. B. de Villemereuil, *Explorations et missions de Doudart de Lagrée...*, Paris, 1883, p. 21-57, que nous citerons ici Villemereuil.

(4) D'origine portugaise. Son père, ou son grand-père, était parvenu jusqu'à la dignité de Kralahom (en quelque sorte Ministre des transports par eau et de la marine) sous le roi Outey Reachea (Ang Chan) (cf. Garnier, 1872, p. 128, n. 5). Lui-même mourra comme Premier Ministre (cf. P. Collard, *Cambodge et Cambodgiens...*, Paris, 1925, p. 111).

une copie fidèle à l'original. Il apparaît en effet, à la lecture de ce manuscrit, que le copiste n'avait pas voulu tout recopier, pensant peut-être que certains éléments du texte original ne présentaient pas un intérêt historique évident et ne formaient en conséquence que des surcharges inutiles, ou bien encore que certains passages porteraient préjudice au renom des rois. Ainsi, et dans l'introduction même, on voit apparaître dans le manuscrit DL des traits continus, ou d'autres signes, qui indiquent qu'à ces endroits certains mots avaient été supprimés. Ces suppressions, qui ne sont plus signalées dans le corps du texte, avaient surtout été effectuées pour tout ce qui concerne les titres royaux ou princiers, et aussi pour tout ce qui concerne certaines données touchant aux détails des dates ainsi qu'à certains événements : naissances, mariages, cérémonies traditionnelles... Ces parties supprimées qui, à première vue, ne semblent pas avoir une importance quelconque, sont en réalité des éléments de repère d'une grande valeur qui nous permettent dans bien des cas des vérifications très utiles.

D'un autre côté, il est aussi à constater que le manuscrit DL comporte quelques fautes d'orthographe dues sans doute à la mauvaise lecture du texte original, et qui entraînent par la suite des fautes de traduction, et ceci également depuis l'introduction même¹. Il faut reconnaître cependant que la graphie des lettres ne devait pas toujours faciliter la lecture, ce qui amène donc très souvent des erreurs, en particulier par exemple pour les caractères *k*, *g*, *t* et *bh*, qui ne diffèrent que par la partie inférieure de la partie montante du début de leur graphie. Il se trouve aussi que ces fautes d'orthographe portent généralement sur des mots essentiels et, si elles n'avaient pas existé, elles auraient évité un certain nombre de problèmes.

On remarquera par ailleurs que le texte traduit lui-même ne suit pas de très près le texte cambodgien du manuscrit DL. Parlant du titre royal, Francis Garnier constatait que ce n'est qu'une série d'épithètes « tirée presque entièrement du pali et [qui] n'est pas comprise dans son ensemble par la masse du peuple. Pour désigner officiellement tel ou tel roi, on ne répète que celles de ces épithètes qui lui sont spéciales et que l'on fait toujours précéder des mots *Somdach prea bat* ou *Prea bat somdach sdach*, que pour ce motif j'omettrai souvent dans l'indication des titres »². En plus de ces omissions, quelques autres groupes de mots, encore généralement relatifs aux titres des rois et des princes et aux détails des dates, qui apparaîtraient comme des répétitions, avaient été retranchés.

Il existe cependant d'autres copies de la version des Chroniques royales du Cambodge attribuée au lettré Nong. Sans parler de la version dite de Vat Satbor³, « le même ouvrage, à peine retouché en quelques

(1) Comme généralement dans d'autres textes manuscrits, l'orthographe des mots est ici souvent fantaisiste. Mais il est entendu que nous considérons ici surtout les fautes d'orthographe dues à la confusion des lettres.

(2) Garnier, 1871, p. 339.

(3) Une copie de ce manuscrit est conservée à la Bibliothèque de l'École Française d'Extrême-Orient à Paris sous la cote P48.

endroits, et surtout largement continué »¹, mais qui ne comporte pas l'introduction où est cité le nom de l'auteur, deux autres manuscrits en caractères cambodgiens sont conservés à la Bibliothèque de la Société Asiatique de Paris². Ces deux manuscrits, comme aussi le manuscrit DL, comportent une introduction rédigée par le lettré Nong. Celle-ci, dans les deux manuscrits, paraît avoir été recopiée dans son intégrité, à la différence du manuscrit DL, puisqu'elle retrace d'une manière plus précise les circonstances de la rédaction de cette version des Chroniques royales.

Voici l'introduction de Nong telle qu'elle a été traduite à partir du manuscrit DL³ :

« Le roi du Cambodge, *Prea bat borôm bâpit...*, habitait la forteresse »
 » Keu qui est au sud de la pagode Prea Sarec Theado.

» Le roi nomma l'*Ochna Bartes reach*, du nom de *Tey*, chef de tous »
 » ses ouvriers et lui ordonna de construire de belles maisons royales,
 » de placer devant quatre statues colossales de personnages aux jambes »
 » croisées, au corps droit, les mains sur les hanches. Il ordonna aussi »
 » de construire une pyramide de cinquante coudées de hauteur, de la »
 » revêtir d'or et de couleur rouge.

» Ayant réuni sa famille, tous les prêtres, tous les grands et petits »
 » officiers du royaume, tous les serviteurs de sa maison, il leur dit que »
 » la Chronique royale, depuis les anciens rois jusqu'à son grand-père, »
 » était perdue. Le roi ordonna à l'*Ochna Vong sa sarpech*, du nom de »
 » *Nong*, d'écrire la Chronique royale. Ce fonctionnaire, ayant reçu cet »
 » ordre, s'occupa d'établir la Chronique depuis *Prea reachea ângca prea »*
 » *bôrôm nipean bât prea ang* ».

Cette introduction, qui peut être divisée en trois parties, a soulevé aussi trois problèmes dont le premier consiste justement à déterminer la date de la rédaction de cette version des Chroniques royales. En effet,

(1) G. Coedès, « Essai de classification des documents historiques cambodgiens conservés à l'École Française d'Extrême-Orient... », *BEFEO*, 1918, vol. XVIII, fasc. 9, p. 18.

(2) Ces manuscrits font partie de la collection des « Manuscrits khmers (et laos) », reliés en plusieurs volumes et qui contiennent des documents manuscrits cambodgiens et laotiens (cote : B. 39). Les deux copies de la version des Chroniques royales du Cambodge attribuée au lettré Nong se trouvent, avec d'autres documents, dans les volumes n° 5 et n° 12 de la collection (textes n°s 7-8 pour le volume n° 5 et textes n°s 7-9 pour le volume n° 12). Nous conviendrons d'appeler ces deux manuscrits respectivement : B. 39/5 et B. 39/12.

Notons que ces deux manuscrits, comme aussi le manuscrit DL, constituent des versions incomplètes des Chroniques royales. Le premier (B. 39/5), commençant en 1346 A.D., au règne de Nipean Bât, et se terminant en 1800 A.D., comporte une lacune qui va de 1738 A.D. à 1765 A.D., tandis que le second (B. 39/12), commençant la même année et prenant fin en 1818 A.D., comporte une lacune qui va de 1738 A.D. à 1787 A.D. Le manuscrit DL, commençant également en 1346 A.D., au règne de Nipean Bât, et prenant fin en 1815 A.D., comporte une lacune qui va de 1739 A.D. à 1787 A.D. Pour les trois manuscrits, cette lacune commence donc au début du troisième et dernier règne du roi Chey Chettha (Srey Thorm Reachea).

(3) Garnier, 1871, p. 339-340. Nous ne reproduisons pas ici les notes du texte traduit ainsi que les chiffres qui les indiquent.

on y trouve bien le nom de l'auteur, mais il n'y a ni la date de la rédaction, ni le nom du roi qui avait donné l'ordre d'effectuer ce travail. Selon le texte ci-dessus, cet ordre fut donné pendant que le roi habitait le palais Banteay Kèv, en même temps qu'il ordonnait la construction d'une résidence royale¹. Francis Garnier, ne connaissant sans doute pas la date de la fondation du palais Banteay Kèv de Phnom-Penh et pensant au palais Veang Khdar d'Oudong dont le manuscrit DL relate la construction en 1794, faisait remonter le travail du lettré Nong à cette date, c'est-à-dire pendant le règne de Noreay Reamea (Ang Eng) (1779-1796)². Doudart de Lagrée par contre pensait que ce travail était postérieur à 1813, date de la construction du palais Banteay Kèv de Phnom-Penh³, laquelle avait été effectuée pendant le règne d'Outey Reachea (Ang Chan) (1796-1834)⁴. Georges Coedès, donnant raison à Doudart de Lagrée, précisait que le lettré Nong avait dû achever son travail vers 1818 puisque c'est à cette année-là que s'arrêtait la traduction siamoise de cette version effectuée à Bangkok en 1855 par ordre du roi Mongkut⁵.

Cette proposition de G. Coedès n'est pas loin de la vérité. En effet, les deux manuscrits de la Société Asiatique fournissent le nom du roi qui avait donné l'ordre d'effectuer la rédaction de cette version des Chroniques royales : Outey Reachea (Ang Chan), ainsi que la date à laquelle cet ordre fut donné : 1818, nom et date qui devaient se trouver dans les parties supprimées de l'introduction contenue dans le manuscrit DL.

Le deuxième problème posé concerne la construction de la résidence royale, sa localisation et surtout ses caractéristiques. En effet, l'introduction précédente n'a pas fourni le nom du site du palais Banteay Kèv, localisé d'ailleurs à Phnom-Penh par Doudart de Lagrée⁶ et par Francis Garnier⁷. Sans fournir expressément le nom de ce site, les manuscrits B. 39/5 et B. 39/12 disent que le palais Banteay Kèv se trouve au point de rencontre des quatre fleuves, c'est-à-dire donc à Phnom-Penh. On doit reconnaître cependant que les trois manuscrits ne précisent pas où fut élevée la résidence royale, car celle-ci aurait pu bien être construite à Oudong pendant que le roi séjournait à Phnom-Penh⁸.

(1) On verra plus loin que l'ordre de la rédaction de la Chronique royale était donné quelques mois après celui donné en vue de la construction d'une résidence royale.

(2) Garnier, 1872, p. 120, n. 3. On notera cependant que dans l'avant-propos de sa publication, F. Garnier avait signalé que les Chroniques royales du Cambodge traduites par Doudart de Lagrée ont été rédigées au commencement de ce siècle (c'est-à-dire donc au commencement du XIX^e siècle) (Garnier, 1871, p. 337).

(3) Villemereuil, p. 21, n. 1.

(4) La date de la construction du palais Banteay Kèv est donnée dans la version des Chroniques royales dite de Vat Kok Kak (t. III, p. 22). Cf. également G. Coedès, « Essai de classification... », *op. cit.*, p. 17, n. 4.

(5) G. Coedès, « Essai de classification... », *op. cit.*, p. 17.

(6) Villemereuil, p. 21, n. 1.

(7) Garnier, 1871, p. 340, n. 1.

(8) Pour ce problème, cf. M. Giteau, *Iconographie du Cambodge post-angkorien*, Paris, 1975, p. 226.

Ce problème peut être résolu par le texte lui-même. Selon le manuscrit B. 39/12, on peut lire en effet :

« Le 11^e jour de la lune décroissante du mois de *Migasir* de cette année du Bœuf¹, Sa Majesté ordonna de construire une résidence à l'intérieur de l'auguste palais royal de Banteay Kèv. C'était une résidence à frontons, à quatre étages², à un seul sommet au centre et enduit d'or, recouverte en tuiles, et dont le lattis était fait de bois et les murs tout autour (également faits de) bois »³.

Ce passage, qui se trouve tout à la fin de la version de Nong, manque également dans le manuscrit DL qui d'ailleurs, comme on l'a vu, prend fin en 1815 A.D.

Pour les caractéristiques de la résidence royale en question, le problème concerne « les quatre statues colossales de personnages aux jambes croisées, au corps droit, les mains sur les hanches » placées devant les résidences royales. On pourrait penser que cette description se rapporte à un palais de type siamois, pourvu de statues de gardiens, mais comme le constate M^{lle} Madeleine Giteau, habituellement « ces images n'ont pas les jambes croisées »⁴.

En vérité, selon les manuscrits B. 39/12 et B. 39/5, il s'agit ici plutôt des statues de *garuḍa* qui ordinairement, comme pour d'autres sanctuaires cambodgiens, soutiennent aux angles les bords des toitures. L'erreur provient de la faute d'orthographe se rapportant au terme *gruḍ* (*garuḍa*), orthographié *grudh* dans le manuscrit B. 39/12, *grut* dans le manuscrit B. 39/5 et transcrit sous forme de *crop* dans le manuscrit DL, ce qui donne en translittération, pour cette dernière forme, *grap'*, et dont le sens est alors tout à fait différent⁵.

Le troisième problème concerne les Chroniques royales elles-mêmes. A la fin de l'introduction du manuscrit DL, qui a trait à la réflexion du roi au sujet de ces Chroniques royales, un mot a été omis dans ce manuscrit : le mot *mān*, qui signifie « avoir », ce qui fait que le sens de la proposition est tout à fait inversé. D'après le texte de l'introduction du manuscrit DL, le roi dit que « la Chronique royale depuis les anciens rois jusqu'à son grand-père était perdue ». Constatant ce fait, G. Coedès se demandait comment le lettré Nong avait reconstitué son texte et quelles sources il avait utilisées, tout en admettant que ce dernier pourrait se servir des listes de rois, ou encore des fragments de Chroniques royales, et des Annales d'Ayuthya reconstituées en 1795⁶.

(1) Le 2 janvier 1818.

(2) Il s'agit ici des toitures superposées.

(3) B. 39/12, t. III, p. 28.

Le passage ci-dessus, qui se trouve vers la fin du manuscrit B. 39/12, manque dans le manuscrit B. 39/5, celui-ci se terminant seulement en 1800 A.D.

(4) M. Giteau, *Iconographie du Cambodge...*, op. cit., p. 226, n. 4.

(5) Cette erreur du manuscrit DL provient sans aucun doute de la confusion entre les caractères *b* et *qh*, ce dernier, au XIX^e siècle, pouvant aussi s'écrire comme le caractère *b* accompagné d'un pied (cf. Aymonier, *Dictionnaire khmer-français*, Saigon, 1878, p. 153).

(6) G. Coedès, « Essai de classification... », op. cit., p. 18.

Or les deux manuscrits B. 39/12 et B. 39/5 fournissent, pour cette même introduction, un texte différent, qui fait plutôt dire au roi que les Chroniques royales existaient d'une façon continue depuis les anciens rois jusqu'à son grand-père. Il résulte donc, d'après ces deux manuscrits, qu'il a pu exister, à côté des fragments de Chroniques royales comme par exemple celui qui fut présenté au roi du Siam en 1796 par le roi khmer Noreay Reamea (Ang Eng), au moins une version antérieure à celle des Chroniques royales exécutée en 1818. Il est même très possible que ce travail du lettré Nong, jusqu'à ce roi qualifié de grand-père par rapport au roi Outey Reachea (Ang Chan)¹, ne soit que la reproduction de cette ancienne version², d'autant que, fait significatif, les trois copies de cette version des Chroniques royales comportent toutes une lacune qui commence, pour les trois copies, à peu près à la même date³.

Nous nous proposons ici de reprendre l'étude de cette introduction du lettré Nong, telle qu'elle a été donnée dans le manuscrit B. 39/12⁴.

(1) On verra plus loin que ce « grand-père » du roi Outey Reachea (Ang Chan) était le roi Chey Chettha (Srey Thorm Reachea) dont le troisième et dernier règne commence en 1738 A.D. Cf. p. 145, n. 1.

(2) On peut d'ailleurs remarquer que dans l'introduction des autres versions des Chroniques royales, il est constamment fait mention de l'état des anciennes versions des Chroniques royales, ce qui suppose donc que des écrits historiques anciens ont toujours existé, et ce malgré les vicissitudes de l'histoire du Cambodge. Un document utilisé par A. Leclère signale même l'existence d'une Chronique de « province » (cf. A. Leclère, *Histoire du Cambodge...*, Paris, 1914, p. 236, n. 1). Dans le même ordre d'idée, il est aussi à constater que les Chroniques royales postérieures font à plusieurs reprises allusion à une ou plusieurs Chroniques royales distinctes qu'elles suggèrent comme ayant une existence à part et antérieures à elles, et qu'elles citent comme références (cf. La Chronique royale dite de Veang Chuon, conservée à la Bibliothèque de l'Institut Bouddhique de Phnom-Penh sous la cote ៩. 23, t. IV, p. 376). Un autre manuscrit fait même allusion à une Chronique royale secrète (cf. La Chronique royale dite de Vat Tik Vil, dont une copie est conservée à la Bibliothèque du Palais Royal de Phnom-Penh, t. XXX, p. 11).

On peut encore se rappeler qu'écrire des « Annales » était au Cambodge le fait d'une tradition fort ancienne : on sait en effet que sous le règne de Sūryavarman I^{er} (1001-1050), le fonctionnaire Śrī Sukarmā Kamsteñ remplissait les fonctions d'archiviste. L'inscription K. 380 du temple de Preah Vihear dit notamment :

« Il a une famille qui garde les écrits concernant la famille de Kambu et les divers départements du service royal, les écrits concernant les hauts faits des souverains... » (cf. G. Coedès, *Inscriptions du Cambodge*, Paris, 1954, t. VI, p. 266).

(3) Début du troisième et dernier règne de Chey Chettha (Srey Thorm Reachea). Cf. p. 137, n. 2.

(4) Le texte de l'introduction contenue dans le manuscrit B. 39/5 est pratiquement identique à celui de l'introduction contenue dans le manuscrit B. 39/12, mis à part les particularités orthographiques, ainsi que quelques mots omis dans l'un ou l'autre manuscrit. Ces derniers seront bien entendu signalés en notes.

TEXTE CAMBODGIEN¹

[1] subbhamastu² sūsḍi³ srī subbhamaṅgal⁴ bahulacesḍā⁵ jaiyātīrek⁶ 1739⁷ saks⁸ chluov⁹ naksatr bār braḥ hassaṭṭi¹⁰ 13 koet¹¹ phalgun mās ssār¹² subbhamahārattī¹³ maholārānukul saṃmpūr¹⁴ bhīpul¹⁵ phus ambī braḥ rāj hāda¹⁶ naiy¹⁷ braḥ pād¹⁸ samṭāc¹⁹ braḥ rāj oṅkār braḥ ūda²⁰ rājādhīrāj rāmādhīpḍī²¹ braḥ srī sūrīyobān²² paramm²³ surindrā²⁴ mahā cakḥabāttirāj²⁵ paramm nāth braḥ pād²⁶ braḥ paramm pabī²⁷ sṭhīt²⁸ jā isūr kumbūl²⁹ ratṭh rās³⁰ ūbhās jāṭivaṅs³¹ tummrañ³² kruñ kāmmbūjā³³ braḥ mahā indīpaṭṭh³⁴ nagar pavar rīvaḍh rīvek³⁵ ekarājā khattiyā³⁶ mhādhīppatī³⁷ narīndhar³⁸ rīsuddh³⁹ uṭum⁴⁰ paramm rāj⁴¹ nīves⁴² rīses⁴³ mahā sṭhān⁴⁴ sḍāc⁴⁵ pān guñ⁴⁶ drañ⁴⁷ rāj saṃmpāt⁴⁸ sṭhīt⁴⁹ knuñ pandāy⁵⁰ kaev jā e thpūñ⁵¹ braḥ rīhār⁵² braḥ sīrikadhātu braḥ oraḷālom⁵³ jā e krom prap chnīr⁵⁴ danle prasap⁵⁵ 4 muk⁵⁶ jā suk⁵⁷ khsam khsān⁵⁸.

sḍec pān drañ braḥ cīndār⁵⁹ proer⁶⁰ ok nā pudesarāj toem⁶¹ jhmoh tiy⁶² sraṭṭi⁶³ jā mer ther dāmm⁶⁴ loer⁶⁵ is⁶⁶ jājān⁶⁷ gīt sān saṅgh⁶⁸ braḥ rāj mundīr⁶⁹ muk tec⁷⁰ [2] samrec jā tralaen kaen⁷¹ khvāt khvaen⁷² jā mantap⁷³ sabv grubv⁷⁴ jā mahār prasāṭṭh⁷⁵ samāt jā⁷⁶ muk nāg tañ kḍār⁷⁷ jahvā⁷⁸ recnā⁷⁹ nov⁸⁰ rūp grudh⁸¹ dāmn⁸² 4 ta⁸³ mān khluon dāmn noḥ ddhamm saṃm⁸⁴ suon kra uon kra oet caṃdīt⁸⁵ caṃdāñ sḍāñ sdap' dra mantap grup⁸⁶ muṃm⁸⁷ ta mān muk braṃh⁸⁸ pansaṃm⁸⁹ nov trīsūr⁹⁰ kumbūl⁹¹ sruoc sras⁹² kumbas⁹³ 50 hāt⁹⁴ pīt sīn mās⁹⁵ obhās⁹⁶ crās crāl⁹⁷ randāl ruñ roen⁹⁸ thkoen braḥ ker⁹⁹ braḥ yass¹⁰⁰ sakkhī-

(1) Le chiffre entre crochets indique le numéro des pages.

(2) *subhamastu*.

(3) *suosī*. On remarquera que dans ce texte, le signe-voyelle *i* est très souvent noté sous forme de *ī*, et que le signe-voyelle *ī* l'est sous forme de *ī*.

(4) *srī subbhamaṅgal*. (5) *bahulaceṣṭā*. (6) *jaiyātīrek*. (7) B. 39/5 (p. 19) porte par erreur : 1639. (8) *sāk*. (9) *chlūv*. (10) *brahaspa(tī)*. (11) *koet*. (12) *māsā*. (13) *subbhamahārati*. (14) *maholārānukūl saṃpūr*. (15) *bhīpul*. (16) *ambī braḥ rāj haṭṭāy*. (17) *nai*. (18) *pād*. (19) *saṃtec*. (20) *udāy*. (21) *rājādhīrāj rāmādhīpati*. (22) *suriyobān*. (23) *param*. (24) *surindrā*. (25) *cakrabattirāj*. (26) *pād*. (27) *pabīr*. (28) *sṭhīt*. (29) *kambūl*. (30) *rāstr*. (31) *jāṭivaṅs*. (32) *tamrañ*. (33) *kambujā*. (34) *indapaṭṭ*. (35) sans doute *vivaḍḍhanātīrek*. (36) *khattiyā*. (37) *mahādhīpatīnd*. (38) *narīnd*. (39) *visuddh*. (40) *uṭam*. (41) *rāj*. (42) *nīves*. (43) *vises*. (44) *sṭhān*. (45) *stec*. (46) *gañ*. (47) *drañ*. (48) *saṃpatti*. (49) *sṭhīt*. (50) *pandāy* (la finale *y* est donnée sous sa forme souscrite dans le texte). (51) *īpūñ*. (52) *vīhār*. (53) *sārīrikadhātu braḥ uṇṇālom*. (54) *chner*. (55) *prasabv*. (56) *mukh*. (57) *sukh*. (58) *ksem ksānī*. (59) *cintā*. (60) *proe*. (61) *joem*. (62) *tī*. (63) *sraṭṭi*. (64) *me thae dām*. (65) *loe*. (66) *as*. (67) *jājān*. (68) *sañ*. (69) *mandīr*. (70) *īāc*. (71) B. 39/5 (p. 19-20) : *jā braḥ tralaen kaen*. (72) *khvāt khvaen*. (73) *maṇḍap*. (74) *grap*. (75) *mahā prāsād*. (76) B. 39/5 (p. 20) : *saṃpāt nau* (orth. corr. *saṃpāt nūv*). (77) *īaṇ kīār*. (78) *jahvā*. (79) *racanā*. (80) *nūv*. (81) *grudh*. (82) *dāmn* (la finale *n* est donnée sous sa forme souscrite dans le texte). (83) *īā*. (84) *dham sam*. (85) *caṃtīt*. (86) *grap*. (87) *mum*. (88) *brahm*. (89) *pansaṃ*. (90) *trīsūr*. (91) *kambūl*. (92) *sras*. (93) *kumbas*. (94) *haṭṭh*. (95) *mās* (la finale *s* est donnée sous sa forme souscrite dans le texte). (96) *obhās*. (97) *crās crāl*. (98) *rañ rīoen*. (99) *ker(tī)*. (100) *yas*.

tādhikār¹ prasoetth² mūl muoy³ anloeh⁴ nīn⁵ samṭāc braḥ aiyukār⁶ dāmn² braḥ aṅ guṇ jā pradhān ta mān samṭāc braḥ dāv khsatrī⁷ sirīy⁸ seththo⁹ varotamm¹⁰ paramm pūbīt¹¹ nov samṭāc braḥ mātunchā¹² nov samṭāc braḥ rāj mātār¹³ varākul¹⁴ sukkal¹⁵ bhāvanā¹⁶ adhīpati¹⁷ parammpūbīt¹⁸ nov is¹⁹ braḥ mahā saṅgrāj²⁰ braḥ rāj grūv²¹ parohīt²² brām brīdh²³ mundīt²⁴ kīrīy²⁵ muntrī²⁶ jā ddhamm²⁷ catustamm²⁸ krammakār²⁹ parivār gāl hvā³⁰ nov³¹ paṃroe jā prakrati³² ŋoy³³ nov braḥ paramīy³⁴ thlaiy³⁵ dibv³⁶ rīses is parades nāmm³⁷ tañvāy mak thvāy³⁸ bvam³⁹ tael tāt⁴⁰.

doebv⁴¹ sḍāc draṇ braḥ cīndār thā rapār⁴² khsatr⁴³ sḍāc ambī pūrān⁴⁴ mān [3] riēn mak tal⁴⁵ samṭāc braḥ aiyukor⁴⁶ braḥ rāj vāmñ kḍār⁴⁷ ṭummnāl⁴⁸ ṭummnar⁴⁹ ṭar⁵⁰ mak ambīy⁵¹ noḥ soḥ sūn⁵² bvam mān phut nīdān⁵³ rapāl⁵⁴ khsatr sḍāc doebv samṭāc braḥ paramm nātth braḥ pād⁵⁵ braḥ parammpuobīt⁵⁶ anak jā ammcās⁵⁷ trās⁵⁸ proer loe thpūn sīrisār⁵⁹ ok ñā vuñsār sārabej⁶⁰ toem jhmoḥ nañ oy cañ jā rapār khsatr kuṃ oy pāt⁶¹ pūr braḥ vīnīy⁶² noḥ ok ñā krāp thvāy paṅgam⁶³ daduol braḥ panduol⁶⁴ bīsess⁶⁵ srec hoey⁶⁶ riḥ⁶⁷ gīt⁶⁸ cār cañ tām ṭumnañ⁶⁹ ṭummnnoer⁷⁰ ṭummnāl rapār khsatr pūrrān⁷¹ oy pāndīn⁷² jā sekḍī⁷³ ambī kāl rāj samṭāc braḥ rāj onkār braḥ paramm nībān padt⁷⁴ /

TRADUCTION

Que la prospérité soit ! Fortune, bonheur, exploits multiples, immense victoire ! En 1739 *ḍaka*, année du Bœuf *naksatra*, le jeudi 13^e jour de la lune croissante du mois de *Phalgun*⁷⁵, un grand plaisir de bon augure, extrêmement favorable, abondant et intense, surgit dans l'auguste cœur royal de Sa Majesté *Uḍāy rājādhīrāj rāmādhīpati braḥ sī suriyobārṇ paramasurindrā mahācakrabattirāj paramanāth braḥ pād braḥ paramapabitr sthit jā īsūr kaṃbūl raḥḥ rāstr obhāsajātivañs tamrañ' kruñ kambujā braḥ mahā indapatt nagar pavar vivaḍḍhanāterek ekarājā*

(1) *saktādhikār*. (2) *prasoer*. (3) *muoy* (la finale *y* est donnée sous sa forme souscrite). (4) *anloe*. (5) *nīn*. (6) *ayyakār*. (7) *ksatrī*. (8) *sirī*. (9) *settho*. (10) *varottam*. (11) *pabitr*. (12) *matucchā*. (13) *mātā*. B. 39/5 (p. 20) : *braḥ mātā*. (14) *varātul*. (15) *sakal*. (16) *bhāvanāth*. (17) *adhipatī*. (18) *param pabitr*. (19) *as'* (la finale *s* est donnée sous sa forme souscrite). (20) *saṅgharāj*. (21) *grū*. (22) *purohit*. (23) *brāhm(ṇ) brīddh*. (24) *paṇḍit*. (25) *kavī*. (26) *mantrī*. (27) *dham*. (28) *catustambh*. (29) *kramakār*. (30) *gāl' hvau*. (31) *nau*. (32) *prakrati*. (33) *ŋoy*. Ce mot a été omis dans B. 39/5. (34) *pāramī*. (35) *thlai*. (36) *dibv*. (37) *nām*. (38) *tañvāy, thvāy* (la finale *y* est donnée sous sa forme souscrite). (39) *bvām*. (40) *tāt*. (41) *doep*. (42) *rapā*. (43) *ksatr*. (44) *purān*. (45) *tal*. (46) *ayyako*. (47) *ktār*. (48) *taṃṇāl*. (49) *taṃṇa*. (50) *ta*. (51) *ambī*. (52) *sūny*. (53) *nīdān*. (54) *rapā*. (55) *pād* (la finale *d* est donnée sous sa forme souscrite). (56) *param pabitr*. (57) *amcās'*. (58) *trās'*. (59) *sirasā*. (60) *vañsā sārbejñ*. (61) *pāt*. (62) *pūrbpraveñī*. (63) *paṅgam*. (64) *pandul*. (65) *bises*. (66) *hoey* (la finale *y* est donnée sous sa forme souscrite). (67) *riḥ*. (68) *gīt*. (69) *damnañ*. (70) *ṭamṇnoer*. (71) *purān*. (72) *pān ḥñ*. (73) *sec klī*. (74) *nībvān pad*.

(75) Le jeudi 19 mars 1818. On voit que cette date est postérieure à celle à laquelle le roi Outey Reachea (Ang Chan) avait donné l'ordre de construire une résidence royale. Cf. p. 138, n. 1 et p. 139, n. 1.

*khattiya mahādhipatind narind visudh uttam paramarājanives vises mahāslhān*¹. Sa Majesté résidait et jouissait de la royauté² dans la paix et la prospérité, à l'intérieur du Banteay Kèy³, qui se trouvait au Sud de l'auguste temple de Preah Sarek Theat Preah Onnalom⁴, c'est-à-dire en bas, au voisinage du fleuve à quatre faces⁵.

Il avait plu⁶ à Sa Majesté d'ordonner à l'*uk nā* Pudesarāj, à l'origine appelé Tey, faisant fonction de chef de tous les ouvriers, d'entreprendre la construction d'une auguste résidence royale à frontons, de la réaliser à quatre faces avec en tous sens des pavillons, le tout constituant un grand palais, de l'orner de faces de *nāga*, de faitages et de leurs épis⁷, de sculpter quatre *garuḍa* ayant chacun un corps colossal, harmonieux, massif et redressé, cambré et (dont les membres étaient) écartés, supportant la tour à tous les angles, celle-ci pourvue de faces de Brahma surmontées d'une flèche centrale⁸ dont la belle pointe, atteignant une hauteur de cinquante coudées, était toute recouverte d'or lumineux, resplendissant, rehaussant l'auguste renommée et l'auguste et excellent pouvoir glorieux. Ensemble se trouvaient réunies (Sa Majesté) et ses deux augustes

(1) Litt. « Sa Majesté Uday, grand roi des rois, Rām souverain, auguste et fortuné Suriyobarn, suprême roi des dieux, grand roi universel, suprême protecteur, augustes pieds, auguste et suprême pureté, siégeant comme maître et sommet de l'état et du peuple, de naissance et de lignée lumineuses, régissant la ville de Kambujā, l'auguste Indapatt, la belle capitale, prospère au plus haut degré, roi souverain, prince grand roi des rois, roi pur et grand de la suprême résidence royale, le grand palais supérieur ».

On voit qu'il s'agit ici de la complète titulature du roi Outey Reachea (Ang Chan) qui régna de 1796 à 1834.

(2) Litt. « Sa Majesté résidait, jouissait de la royauté, résidait... ».

(3) Construit à Phnom-Penh en 1813. Cf. p. 138, n. 4.

(4) Connu actuellement plus simplement sous le nom de Vat Onnalom. Ce monastère, résidence du chef suprême de l'Ordre Mohanikay du clergé bouddhique cambodgien, est construit sur l'emplacement du *cetiya* où autrefois le vénérable Assaji aurait enfermé la relique *uṇṇālom* (*uṇṇā* désigne la touffe de poils qui marquait le front du Bouddha, et *lom* est un de ces poils. C'est ce poil qui constitue la relique (*sārīrikadhātu*) enfermée dans le *cetiya* en question). Cf. G. Coedès, « La fondation de Phnom-Penh au xv^e siècle d'après la chronique cambodgienne », *BEFEO*, 1913, t. XIII, fasc. 6, p. 11.

(5) Litt. « au voisinage des fleuves qui se rencontrent (formant) quatre faces ». Le palais royal Banteay Kèy se trouve donc sur l'emplacement actuel du Palais Royal de Phnom-Penh. Pour ce site de Phnom-Penh, voir Madrolle, *Indochine du Sud*, Paris, 1926, p. 64-78.

(6) Litt. « Sa Majesté avait eu l'idée d'ordonner... ».

Avec le verbe *pān* « avoir », la proposition rapporte un fait déjà passé, qui est donc antérieur au moment où le roi avait donné l'ordre d'écrire la Chronique royale. Cf. p. 138, n. 1 et p. 142, n. 75.

(7) Il s'agit, pour les temples et les palais, des bords obliques des toitures dont le bandeau (appelé *ṣaṇ kīār* « faitage ») généralement dentelé et comme fait de feuilles rapprochées, s'achève en bas par une tête de *nāga* (*mukh nāg*, litt. « face de *nāga* ») et en haut par un épi (*jahvā*) ayant la forme d'une queue de *nāga*. Pour ces éléments décoratifs, voir G. Groslier, *Recherches sur les Cambodgiens...*, Paris, 1921, p. 197-199.

(8) *trīsūr*, litt. « flèche terminale à trois branches ».

grand-mères¹ qui occupaient la première place²; il y avait (également) l'Auguste Dame *Dāv ksatrī sirī seṭṭho varottam param pabitr*³ et l'Auguste Dame sa tante⁴ ainsi que l'Auguste Dame la reine mère *varātul sakal bhāvanāth adhipatī param pabitr*⁵; (il y avait) aussi les augustes grands chefs de la Communauté⁶, les augustes maîtres du roi, les *purohita*, les brâhmanes, les sages, les érudits, les poètes, les grands mandarins, les quatre piliers⁷, les fonctionnaires et les serviteurs qui L'honoraient et restaient pour La servir continuellement. Grâce à l'auguste vertu précieuse, divine et supérieure, des étrangers apportaient des présents pour les Lui offrir sans arrêt.

Alors Sa Majesté pensa que les Chroniques royales des rois venant de l'antiquité existaient sans interruption jusqu'à l'auguste seigneur son grand-père⁸ (qui avait habité) l'auguste palais royal en planches⁹. Les récits qui leur faisaient suite n'existaient pas (et c'était là) la fin

(1) Ces deux princesses ne seraient pas les vraies grand-mères du roi Outey Reachea (Ang Chan) mais étaient sans doute les femmes de son grand-père, le roi Outey Reachea (Ang Tan) (1758-1776). Parties au Siam avec le père du roi, Noreay Reamea (Ang Eng), encore jeune prince, à la suite des troubles survenus au Cambodge, elles étaient revenues au Cambodge, à Oudong, en 1795, à la demande du roi Noreay Reamea (Ang Eng) (cf. Garnier, 1872, p. 123, n. 1). Une autre grand-mère du roi est mentionnée dans la version du lettré Nong. Elle habitait Por Kambor, près de Kampong Luong (Garnier, 1872, p. 125).

(2) Par rapport aux autres femmes.

(3) Litt. « Auguste Dame Dāv, fortunée, éminente, noble, excellente, très pure ».

(4) Ces deux princesses, tantes du roi Outey Reachea (Ang Chan), étaient sœurs de son père, le roi Noreay Reamea (Ang Eng). Parties en même temps que ce dernier au Siam, elles étaient revenues au Cambodge en 1809, à la demande du roi Outey Reachea (Ang Chan). Une autre tante connue du roi, également sœur de Noreay Reamea (Ang Eng), qui avait deux enfants avec le prince Veang Na, frère du roi du Siam, fut invitée par ce dernier à rester au Siam (cf. B. 39/12, t. III, p. 21-22. Ce passage manque aussi dans le manuscrit DL).

(5) Litt. « Auguste Dame la reine mère, éminente, incomparable, la souveraine universelle, la maîtresse, la très pure ». La mère du roi Outey Reachea (Ang Chan) s'appelait Ot (cf. Garnier, 1872, p. 118).

(6) *saṅgharāj*. Litt. « rois de la Communauté ». Ce terme désigne aussi les chefs des monastères (*saṅghrāj* ou *saṅgrāj*).

(7) *catustambh*. Ce terme désigne les quatre ministres qui étaient traditionnellement : *yomarāj*, ministre de la justice, *vāṇṇ*, ministre des finances et du palais, *cakrī*, ministre des transports par terre et de la guerre, *kralāhom*, ministre des transports par eau et de la marine. Cf. A. Leclère, *Recherches sur le droit public des Cambodgiens*, Paris, 1894, p. 79-81.

(8) Le grand-père du roi Outey Reachea (Ang Chan) était le roi Outey Reachea (Ang Tan) (1758-1776).

(9) On sait qu'un palais royal en planches fut élevé en 1794 sous le règne de Noreay Reamea (Ang Eng). Ce palais avait été construit à côté de la pagode de Veang Khdar (Pagode du Palais en planches) (cf. Garnier, 1872, p. 120; le texte traduit dit seulement : « maisons royales », mais selon le texte cambodgien, il s'agit réellement d'un palais en planches. Cf. B. 39/12, t. II, p. 8). D'après cette donnée, un (ou d'autres) palais en planches avaient donc existé avant ce palais en planches de 1794.

des exposés des Chroniques royales des rois¹. Alors Sa Majesté ordonna² par-dessus la tête à l'*uk ñā* Vañsā Sārbejñ, à l'origine appelé Nañ, d'établir une Chronique royale pour ne pas perdre l'antique tradition. Alors, l'*uk ñā* se prosterna pour recevoir l'auguste ordre supérieur. Ensuite, il se mit à établir la rédaction selon le cours des faits racontés dans les anciennes Chroniques royales en vue de la faire connaître depuis le règne de Sa Majesté Param Nibvān Pad.

(1) Un problème se pose donc pour l'identification de ce « grand-père (qui avait habité) l'auguste palais royal en planches ». Ce problème peut être résolu par le texte lui-même. Selon le manuscrit B. 39/12, ce roi monta sur le trône en 1738 A.D. On peut lire en effet (fin du t. I, p. 61) :

« Ceci est la Chronique royale de l'Auguste Paraṃm Nibān Pad [Param Nibvān Pad], résidant à Nagar Vat' [Nagar Vatt], en 1268 de la grande ère, année du Chien [1346 A.D.], continuellement jusqu'à l'auguste grand-père (qui avait habité) le palais en planches (et) qui monta sur le trône en l'année du Cheval, 1660 (de la grande ère) [1738 A.D.] ».

Ce roi n'était donc pas le roi Outey Reachea (Ang Tan) (cf. p. 144, n. 8), mais le roi Chey Chettha (Srey Thorm Reachea) dont le troisième et dernier règne commença en 1738 A.D. et se termina en 1747 A.D. La partie des Chroniques royales qui existait avant le travail du lettré Nong prenait fin donc à ce dernier règne du roi Chey Chettha (Srey Thorm Reachea).

(2) Il n'y a pas ici le verbe auxiliaire *pān* « avoir », contrairement à ce qui a été dit au paragraphe précédent (cf. p. 143, n. 6).